...ment patrons et ouvriers, des mé... et des parlements paire.

...les projets de loi le prévoient pour les ouvriers, les patrons ne doivent pas être plus sacrifiés parce qu'ils paient.

***

De ce qui précède il ressort que le ministère du Commerce est le plus particulièrement qualifié pour organiser l'apprentissage, avec le concours d'institutions spéciales, dans lesquelles l'élément professionnel, patrons et ouvriers élus par leurs pairs doit avoir la prépondérance.

***

Voilà, en somme, exposée aussi succinctement que possible, les causes qui ont amené l'apprentissage et les modes qui nous font approuver ou rejeter la direction de l'un ou l'autre organisme officiel ou privé, et nous font demander qu'il en soit créé un nouveau spécial à l'apprentissage.

C'est en suite de la discussion de ces causes et motifs que la commission a précisé ses premières décisions de la façon suivante :

1° Il faut organiser le recrutement des apprentis.

2° L'apprentissage doit se faire à l'atelier.

3° Le concours de l'école, en tant que moyen d'enseignement professionnel proportionné aux besoins de chaque métier, est indispensable.

L'enseignement primaire doit être modifié, l'enseignement manuel doit être commencé à l'école primaire.

4° La loi du 1900 sur le travail des mineurs est une entrave à la formation des apprentis dans les ateliers.

5° Le rétablissement d'un contrat d'apprentissage garantissant aux parties l'observation de leurs engagements réciproques, s'impose.

6° L'obligation pour le patron de participer au coût de la formation des apprentis de sa profession est également indispensable.

7° Les conditions de cette obligation et l'organisation de l'apprentissage doivent être déterminées par un organisme nouveau, se substituant aux Chambres de Commerce et comprenant en majorité des professionnels, patrons et ouvriers élus par leurs pairs.

A suivre.

DANS L'ARMÉE

LA LOI DES CADRES DE L'INFANTERIE

M. Clémentel vient de rédiger l'avis précédé par la commission du budget sur le projet relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'infanterie. La commission a bouleversé l'économie du projet. Les dépenses qu'il entraînera seront de 14 millions à titre permanent, et de 3 millions pour la première mise.

LA LOI DES CADRES DE LA CAVALERIE

M. Bénazet, député, vient de déposer son rapport sur le projet de loi des cadres de cavalerie que nous avons déjà analysé.

Notre cavalerie comprend actuellement 89 régiments : 13 de cuirassiers, 31 de dragons, 12 de chasseurs, 14 de hussards, 6 de chasseurs d'Afrique, 4 de spahis.

Les régiments sont répartis, comme on sait, en deux groupes : 1° les divisions de cavalerie indépendante ; 2° les brigades de cavalerie de corps d'armée.

D'après le projet de loi, nos troupes de cavalerie se composeront de 91 régiments : 13 régiments de cuirassiers, 32 de dragons, 12 de chasseurs, 14 de hussards, stationnés en France ; 4 régiments de chasseurs d'Afrique ; 6 régiments de spahis, stationnés en Algérie et en Tunisie ; d'escadrons de spahis sénégalais, dont le nombre et la composition seront fixés par décret.

La culture des tabacs étrangers en France

Au cours du congrès national des planteurs de tabacs français, qui s'est tenu récemment à Vic-de-Bigorre, le vœu a été émis que l'administration autorise la plantation en France de tabacs d'espèces exotiques qui réussissent généralement très bien chez nous, les huit dixièmes des départements français sollicitant cette autorisation.

La France produit annuellement de 17 à 20 millions de kilos de tabacs indigènes et elle achète une quantité égale et même supérieure de tabacs exotiques, provenant de Sumatra, de Java, de la Havane, de Maryland, etc. La quantité de tabacs achetés l'an dernier, notamment, a été de 28 millions de kilos. Ces tabacs exotiques, l'Etat français ne les achète pas directement aux producteurs : il a recours à des intermédiaires de Hambourg, qui accaparent ces produits et les envoient à Paris, à une commission spéciale. Avant d'être livrés à la consommation française, ils doivent subir des préparations assez compliquées et nombreuses. Aussi l'administration remplace-t-elle progressivement une partie de ces tabacs par une forte proportion de tabacs indigènes.

On assure qu'elle serait disposée à donner dans la plus large mesure satisfaction en ce qui émis par le congrès national des planteurs de tabacs français, en autorisant, d'une façon plus libérale désormais, la culture des tabacs exotiques, tout ce moins dans les départements où les essais de plantation ont été couronnés de succès.

Chambre des Députés

Séances de Mardi matin

La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. Mesny.

Le Budget de la Guerre

On aborde la discussion générale du budget de la Guerre.

M. Driant rappelle le nouvel effort que l'Allemagne vient de faire un vote d'accroître et de fortifier son armée. La balance de nos forces, comparée aux siennes se trouve désormais rompue, et il importe de savoir dans quelles mesures et par quels moyens nous pouvons remédier à cette nouvelle situation.

L'orateur fait un tableau comparatif des forces des deux puissances, duquel il ressort que nous sommes en infériorité de 200.000 hommes sur notre voisine. Il compte sur le ministre pour prendre les mesures nécessaires.

Selon M. Driant, le service de trois ans pourrait seul permettre à la France de reprendre son rang de puissance militaire. (Bruit à l'extrême-gauche).

Le député de Nancy déclare qu'il ne propose pas cette mesure, mais il demandera le relèvement de notre armement.

— Notre artillerie est excellente, dit-il, mais notre fusil est trop vieux : il a 26 ans. Il faut nous donner une arme plus puissante. Gardons, pour la territoriale, le fusil actuel, dont nous avons un stock de 1.500.000 neufs, mais constituons, pour l'armée active, un armement nouveau. Il nous faut un fusil automatique permettant de tirer trente coups à la minute, au feu de 12. Le coût serait de 500 à 600 millions.

M. Messimy. — 800 millions !

Le deuxième moyen que propose le commandant Driant, pour renforcer notre armée, est d'augmenter la valeur de nos forces de couverture, en constituant celles-ci par un système d'appel échelonné, avec des troupes formées et instruites que lui enverraient les garnisons de l'intérieur.

L'orateur termine en rappelant toute l'attention de la Chambre sur les conséquences redoutables pour nous de le nouvelle loi militaire allemande.

M. Raffin-Dugens. — Nos collègues socialistes allemands ont protesté contre cette loi et ne l'ont pas votée.

M. Driant. — Oui, mais ile marcheraient tout de même.

M. Compère-Morel. — Non, ils ne marcheraient pas. Ils ne marcheraient que dans une guerre défensive, mais ils s'opposeraient à une guerre offensive. (Exclamations).

Le général Pédoya, qui intervient ensuite, s'inquiète des conséquences pour nous de la nouvelle loi allemande, des accroissements formidables de son armée et, notamment, de son artillerie.

— La note, ajoute-t-il, est désormais intérieure de 1.368 pièces.

Il parle ensuite de la position de ces nouveaux corps d'armée sur notre frontière et sur celle de le Russie.

— Quelles mesures prendre ? dit-il. Eh bien ! il faudrait d'abord supprimer les inutiles exercices de parade et s'occuper davantage de la véritable instruction de l'armée et de celle de ses cadres surtout.

Discours de M. Millerand

La parole est au ministre de la Guerre.

— Le président du Conseil, dit M. Millerand, déclarait, l'autre jour, que rien, dans l'état actuel de l'Europe, ne paraissait menacer la paix. Le devoir du ministre de la Guerre n'en demeure pas moins de préparer la guerre et de faire ses efforts pour que l'armée soit en état de passer sans peine du pied de paix au pied de guerre.

De suite, le ministre s'explique sur l'importance de la loi allemande et le devoir nouveau qu'elle nous impose : rétablir le service de trois ans.

M. Millerand estime que la mesure ne s'impose pas, de moins pour le moment ; mais l'on doit se préoccuper d'augmenter, dans l'artillerie et la cavalerie, le nombre des soldats à temps termes.

— Il y a, continue l'orateur, un autre moyen d'augmenter nos effectifs, c'est de faire appel à nos troupes noires. Il sera puisé à cette réserve, dès l'an prochain, pour le Maroc et l'Algérie.

Le troisième moyen est dans la réorganisation de l'armée de mer qui permet d'escamoter 20.000 hommes de plus à notre armée de terre.

Un quatrième moyen est dans la réorganisation de la loi des cadres. Elle assurera à nos réserves une telle cohésion qu'elle leur donnera le valeur des troupes de première ligne. (Applaudissements).

Un dernier chapitre concerne le réfection de notre outillage militaire. M. Millerand s'en réfère ici à l'opinion de M. Berteaux qui trouvait excellent notre approvisionnement de 3 millions de fusils. Le fusil automatique ne s'impose pas pour le moment, mais il nous deviendrait indispensable si une nation venait à en armer ses troupes. Pour l'instant, M. Millerand s'occupe de résoudre deux questions : doter la cavalerie de nouveaux canons et alléger la charge de nos fantassins. Cette dernière sera chose faite avant la fin de l'année. Quant à l'aviation militaire, qui l'intéresse au premier chef, la France maintiendra l'avance qu'elle a prise sur toutes les nations. (Applaudissements).

M. Berderie, après le ministre, présente quelques observations et la suite est renvoyée à jeudi matin. La séance est levée à midi 15.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Paul Deschanel préside.

La mort de M. Georges Laguerre

Le président prononce en ces termes l'éloge funèbre de M. Georges Laguerre :

« Messieurs et chers collègues,

«Un nouveau deuil vien frapper la Chambre ; M. Georges Laguerre n'est plus. Nous l'avions vu, il y a quelques jours encore, plein de force et de vie. Il nous quitte à cinquante-quatre ans.

Il an avait vingt-cinq lorsqu'il fut envoyé pour la première fois à la Chambre en 1893, par les électeurs de l'arrondissement d'Apt. Ceux d'entre nous qui arrivèrent tel quelque temps après le trouvèrent déjà en plein essor du talent et de renommée. Dans la presse, au barreau, dans les réunions populaires, à la tribune, il brillait comme une des grandes espérances de la République. Il était un des meilleurs lieutenants de M. Clémenceau et il était digne de l'être, sinon par le naturel incisif et puissant du chef, du moins par l'alsance et la sûreté du jeu, par la mordante ironie, et aussi par le goût fervent des lettres.

Il paraissait une illustration vivante du mot de Veuvenargues, et Renan, dans ses «Souvenirs d'enfance et de jeunesse», croyait nait sa fine silhouette.

«Survint la crise boulangiste. Il s'y jeta, malgré nous, tout entier. Je le vois toujours, ici même, sous l'orage, mince, droit, rétif — le sang-froid dans la véhémence — avec des airs d'insolence et des réparties hautaines sous lesquelles se cabrait l'adversaire.

« Mais les coups d'Etat —même pour ceux qui ont tous les pouvoirs en main — sont chose difficile, et ces sortes de petits plébiscites que rendaient possibles les élections partielles au scrutin de liste, devenaient singulièrement malaisés, soit avec des listes complètes, soit avec le scrutin d'arrondissement. Le scrutin d'arrondissement fut rétabli, et le courant fut brisé. L'aventure sombra, et avec elle ceux qui en avaient été les acteurs éphémères. Georges Laguerre disparut, si pendant dix-sept ans, nous ne le revîmes pas.

« Il nous revint il y a deux ans; les illusions, les vents contraires avaient laissé leur trace sur sa figure tourmentée, et avaient meurtri l'homme.

Georges Laguerre a eu une destinée très inférieure à ses dons ; sa fortune les a eût égalés, si sa foi dans la liberté politique eût égalé son patriotisme et son talent. .

« Il fut toujours franc, fidèle à ses amis, surtout s'ils étaient vaincus. Ce fut là, je crois, avec son amour profond des lettres, la partie supérieure de son être.

« J'adresse, au voire nom, à sa famille, l'expression de nos regrets et de nos respectueuses sympathies. (Applaudissements).

Validation d'élection

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. Bonnail, à Limoux.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la réforme électorale.

Le contre-projet, défendu hier par M. Augagneur, fut rejeté aujourd'hui par **M. Javel**, l'un de ses auteurs.

Discours de M. Javal

M. Javel se félicite d'être un des réfractaires dont n parlé le président du conseil. Il est hostile au projet du gouvernement et critique particulièrement le quotient.

Le gouvernement ne craint-il pas que le R. P. — conque comme il l'entend, ne dévie bientôt, et qu'à la représentation des opinions elle substitue celle des intérêts ? (Appaudissements en sens divers).

Vois à l'extrême gauche. — Vous préférez tout le gâteau pour les radicaux-socialistes!

M. Javel. — Avec le système proposé, la R. P. sera la représentation du miroir brisé, dont on parlait jadis.

Le scrutin d'arrondissement, si clair, si bonnête (Exclamations) a trouvé des détracteurs chez ceux-mêmes qui auraient du se faire ses défenseurs.

La R. P. avec panachage, ne peut être morale. Ni la liberté de l'électeur, ni la justice n'y sont respectées. Tous les systèmes de R. P. d'ailleurs sont détavorables au parti républicain.

Si les trois groupes républicains : socialistes, radicaux, démocrates, vont à la bataille, confondus sur une même liste, ce sera le désarroi et la débandade parmi leurs troupes. Qu'on en rappelle le récent exemple des élections belges.

L'apparentement, d'autre part, est indispensable.

Le président du conseil a condamné le scrutin majoritaire comme injuste; cependant tous les Parlements, sauf la Chambre belge, sont élus avec ce mode de scrutin.

M. Javal classe de la manière suivante les partis républicains : à l'avant-garde le parti républicain socialiste immédiatement après les radicaux-socialistes et les radicaux ; quant aux républicains de l'alliance démocratique, il les appelle « des républicains de circonstance ».

M. Bédouce, socialiste unifié. — Et nous, où nous mettez-vous ?

M. Javal. — Là où vous êtes (il désigne la droite), avec ces messieurs. (Rires à gauche, protestations à l'extrême gauche).

M. Javal rappelle un discours de M. Steeg, ministre de l'Intérieur, au cours duquel celui-ci déclarait que les républicains avaient la majorité de suffrage dans 59 départements, et il lui demande si dans cette majorité il comprend les socialistes.

M. Steeg, ministre de l'Intérieur. — La réponse est dans le contre-projet que vous défendez et qui escamote tout d'abord avec l'apparentement, l'union avec les socialistes.

M. Javal en montre inquiet des déclarations faites la veille par le gouvernement lorsqu'il a dit que les républicains seraient menacés par le coalition éventuelle de leurs adversaires.

M. Poincaré, président du conseil. — Je n'ai jamais dit cela, j'ai dit seulement que les intérêts républicains pourraient être menacés dans quelques circonscriptions.

M. Javal. — Alors si vous reconnaissez que le contre-projet Augagneur n'offre aucun danger, nous allons être d'accord.

M. Poincaré. — Je suis convaincu que nous la serions tout à fait si vous vouliez nous comprendre.

M. Javal, poursuivant son discours, soutient le système majoritaire contenu dans le contre-projet de M. Augagneur et repousse, comme une compensation insuffisante, l'utilisation des restes en faveur du parti le plus favorisé tel que la prévoit le projet du gouvernement ; quant aux coalitions on en a beaucoup exagéré la gravité, il eût cependant vu avec plaisir l'union de MM. Jaurès et Gronseau ; celle de MM. Colly et de M. Denis-Cochin.

M. Denis Cochin. — Ni M. Colly ni moi nous ne nommes disposés à vous donner ce plaisir.

En terminant, **M. Javal** adjure les républicains de se grouper pour le vote du contre-projet de M. Augagneur et de ne pas se laisser influencer par la question de confiance qu'a cru devoir poser le gouvernement.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès demande à M. Javal pourquoi ses amis et lui s'acharnent à ne pas accepter le système proportionnaliste qui donnera au parti radical et radical-socialiste, comme à tous les autres, la juste part qui lui revienne.

Ce qu'il y a à redouter pour la République, ce n'est pas la lutte au grand jour et à armes égales ; ce qu'il faut redouter surtout pour tous les partis, quels qu'ils soient, ce sont les manœuvres cauteleuses et les insinuations.

M. Jaurès dit que le contre-projet Augagneur a'a aucun caractère transactionnel, comme il l'prétendu. Qui dit : Transaction entend « concession mutuelle entre deux principes ». Or, M. Augagneur et ses amis avec leur système majoritaire ne font aux proportionnalistes qu'une concession dérisoire et contraire à toute justice.

M. Jaurès continue et dit : Comment, voilà des années que nous luttons pour obtenir que les minorités aient dans ce pays, aussi bien celle de droite que celle de l'extrême-gauche, leur juste part de représentation, et vous voudriez nous voir aujourd'hui renoncer à toutes nos espérances et accepter un régime qui constituerait une prime absolument injuste à le majorité.

Le système majoritaire s'écroule aujourd'hui de toute part et le contre-projet Augagneur lui-même l'abandonne dans une certaine mesure puisqu'il fait une part à la proportionnelle.

Maintenant il y a lutte, non pas entre le méthode majoritaire et la méthode proportionnaliste, mais uniquement entre la proportionnelle loyale, intégrale et une proportionnelle plus ou moins mitigée. (Applaudissements sur les bancs proportionnalistes).

Déclarations de M. René Renoult

M. René Renoult, au nom des radicaux-socialistes, expose les raisons pour lesquelles ses amis et lui ont résolu de se rallier au contre-projet transactionnel de M. Augagneur.

Il déclare qu'il e fait tous ses efforts pour arriver à une entente avec le gouvernement sur le texte transactionnel, qu'il n'y a pas réussi et depuis hier il constate que d'après les positions prises par le gouvernement toute entente est devenue impossible.

Quand'il dit que toute entente est devenue impossible, il ne veut cependant es refuser à séparer encore que les républicains se rassaisirent et pourront s'unir.

Le désir d'union est tel pour ces amis et lui, que si l'on présentait un texte nouveau autre que celui de M. Augagneur et susceptible de rallier la majorité républicaine, il n'hésiterait pas à le soutenir et à l'adopter. Le gouvernement devrait faire alors le contre-projet de M. Dessoys, à peu près conforme à celui de M. Augagneur.

M. Poincaré. — Je n'ai jamais dit que l'accepterai le projet de M. Dessoye. J'ai dit que le gouvernement l'étudierait ; or le gouvernement l'a étudié et il l'a repoussé pour deux raisons. D'abord, parce qu'il ne lui semblait pas de nature à être accepté ni par lui ni par

CONTES ET NOUVELLES

LA TABATIÈRE

C'était un petit homme très vieux que le père Chemin.

Tellement vieux qu'on n'osait pas lui donner d'âge, quand on le rencontrait, marchant par secousses, appuyé sur une main tremblotante sur une canne de bambou, une « canne des îles » comme disaient les paysans.

Tout le monde l'aimait cet ancien soldat qui avait fait campagne là-bas, très loin, en Extrême-Orient, d'où il avait rapporté un galon de sergent et deux belles médailles larges comme des écus.

Chacun lui posait des questions auxquelles il répondait de bonne grâce, racontant ses anploits avec des images simples et naïves.

C'était un plaisir pour lui de faire revivre aux yeux des jeunes, les combats au milieu des rizières humides de la Chine où il avait lutté contre les reptiles, les fièvres et les handits jaunes.

Veuf depuis longtemps, il ne lui restait que deux amours : son petit-fils Michel, un joli blondin de dix ans et Jacqueline, sa tabatière en ivoire, trouvée au pillage du Palais Impérial à Pékin.

Sitôt qu'il l'avait aperçue dans une vitrine de la tour de Porcelaine, toute seule au milieu de magots qui hochaient la tête, il était resté en faction, il avait en quelque sorte monté la garde près d'elle, puis l'avait saisie, glissée furtivement dans la poche de son pantalon de drap bleu.

Depuis ce moment elle était restée sa compagne fidèle, sa maîtresse chérie.

Jamais ils ne s'étaient séparés.

Chaque année pendant les vacances on amenait Michel au père Chemin.

Le vieillard attendait cette époque avec impatience, c'était si long, un an sans voir son petit-fils.

De jolis cheveux blonds tombaient en ériphèra sur les épaules de l'enfant. Parfois fixant l'aïeul avec ses grands yeux bleus, il cherchait dans ce regard sénile, une lueur du passé, quelque chose d'inconnu, et la vieillard le contemplait doucement, mollité triste, mollité souriant, songeant à lui-même.

« Dire qua j'ai été comme cela ! »

La mère assise tout près, tenant dans ses mains un livre, rêvait en contemplant par moment ce contrasts des âges.

Hantée par le souvenir de son mari, tué en brava dans une expédition lointaine au Soudan, elle retisait les souvenirs d'antan que son père avait recueillis jour par jour et notés précieusement.

Les après-midis se passaient ainsi dans le jardin à l'ombra d'un marronnier.

— Grand'père, disait le petit, blond comme un archange, grand'père, raconte moi une histoire ».

Le vieux asseyait alors l'enfant sur ses genoux, commençait à parler, se prenant à son récit, ému, tremblant de réveiller le passé.

Parfois une larme perlait au coin de sa paupière comme une goutte de rosée.

Il revivait toute sa jeunesse.

— Encore, une autre, suppliait le petit.

— Non, ce soir si tu es sage ; ve jouer, répondait le père Chemin ».

Et Michel sautait dans le jardin, s'amusant de tout avec l'insouciance de son âge.

Le grand'père prenait alors sa tabatière d'ivoire au bonze ventru, renifflait une prise en souriant à sa fille, clignait de l'oeil semblant lui dire :

— « Nous ou ferons un grand homme ! »

Au bout d'un moment, l'enfant accourait comme une trombe entraînant l'aïeul qui se laissait vaincre sans résistance et tous deux partaient à la chasse des papillons qu'ils n'attrapaient jamais, mais qui faisaient tant rire le bambin.

La mère souriait à la vue de ces jolis êtres aux ailes nacrées qui voltigeaient insouciants de corolles en corolles, dédaignant la poursuite d'un enfant frais comme une fleur nouvelle et d'un vieillard ridé, comme un fruit desséché.

Il faisait une chaleur torride, les grillons et les cigales se répondaient sans cesse avec un cri aigre et perçant.

Après une course effrénée l'enfant s'asseyait par terre pendant que le vieux sergent venait se reposer.

Il cueillait des traises et les mangeait une à une, flânant près d'un bassin large, mais peu profond qui servait à arroser le jardin.

Soudain il aperçut à terre la tabatière d'ivoire, que, le vieillard en jouant avec lui avait laissé tomber.

Ce fut pour Michel une révélation.

— Quel joli bateau ! pensa-t-il.

Et aussitôt il la mit sur l'eau, la dirigeant avec une baguette.

Poussée par le vent, la tabatière, son couvercle relevé comme une voile, s'en allait gaiement, au fil de l'eau.

Le grand père, inquiet de ne plus entendre les rires de son petit-fils, se souleva sur sa chaise.

Atterré, il étouffa un cri, il venait d'apercevoir sa chère Jacqueline qui dodelait là-bas sur le bassin.

Sans oser faire un mouvement, il restait pétrifié, se demandant s'il devait se mettre en colère.

Mais il réfléchit et prit le parti de ne pas gronder.

Son petit Michel n'aurait eu qu'à pleurer !...

Pour rien au monde, il n'eût voulu lui faire de la peine.

Son coeur en serra, l'enfant, d'un geste maladroit, venait de pousser la tabatière.

Elle s'emplit d'eau et coula.

C'en était fait de Jacqueline.

Navré, le vieillard porta la main à son front, tout son passé, ses chers souvenirs de là-bas, venaient de sombrer par cet enfantillage.

Sans bruit, il s'en alla tristement, sous une impression pénible et rentra à la maison.

Sa fille le suivait de loin, mais il lui fit signe de rester.

Une fois chez lui, le vieux soldat se sentit seul abandonné dans un isolement profond.

Il alla vers son armoire, l'ouvrit toute grande.

Sa tunique, son képi apparurent à ses yeux.

Ses médailles et ses galons de sergent brillaient dans l'ombre.

Tous semblaient lui dire d'un air de reproche :

— Qu'as-tu fait de Jacqueline ? Elle aussi vient de là-bas comme nous tous.

Accablé, les bras ballants, le père Chemin restait debout, contemplant son petit trophée, ne sachant trop quel parti prendre.

Près de la porte, le bruit d'un sanglot le fit tressaillir.

Il aperçut Michel qui restait appuyé contre le mur, n'osant rentrer.

A cette vue, l'aïeul sentit toute sa tristesse se fondre en une grande pitié.

Un sentiment unique s'était fait jour en son être : Le Pardon.

Il était grand-père et le petit ne savait pas.

Et puis le mal n'était pas si grand en somme, demain il ferait repêcher sa chère Jacqueline.

Alors le très vieux prit le très jeune par la main, et tout doucement le fit asseoir sur ses genoux.

Comme il berçait de ces bras maigres l'enfant qui ne répondait pas à sa voix, il la rendit plus persuasive, plus enveloppante et tout bas, dans la pénombre, il murmura comme dans les contes de fées :

— Il était une fois un vieux grand père, qui avait été soldat là-bas, très loin, au pays du soleil de feu.

Il en avait rapporté une jolie tabatière d'ivoire qu'il remplissait tous les matins et chaque fois qu'il l'ouvrait, il y apercevait les contrées de ses rêves, où les femmes portent des noms de fleurs, où les hommes ont de longues nattes et des chapeaux pointus.

Ce vieux soldat avait un petit-fils qu'il aimait par dessus toutes choses.

Souvent il jouait avec lui, le suivait pas à pas, de peur qu'il ne se tasse mal.

Or, un jour, le petit-fils fit beaucoup de peine à son grand-père : il joua avec la tabatière d'ivoire.

— Oh ! pardon, pardon, s'écria Michel, j'ai la chercher.

Le vieillard n'eut plus la force de continuer, il serra l'enfant très fort contre son coeur et s'écria en essuyant les petits yeux pleins de larmes :

— Non, mon pauvre chéri, tu ne peux pas encore comprendre. Mais plus tard, quand tu auras mon âge, quand tes cheveux auront blanchi, tu le rendras compte, alors tu verras, on n'e plus la force de grondir.

ARNAUD DE LAPORTE.

Feuilleton du 19 juin N° 19

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

Julie comprit qu'il savait tout et jugea inutile de mentir.

— Ma mère, répondit-elle.

— Je m'en doutais un peu... Très flatté, très flatté vraiment que Mme Noroir vienne chez moi ! Si tu veux, nous lui rendrons ensemble ses visites.

Il se balançait sur une chaise en humant un cigare.

— Ignore-moi d'abord, répliqua Julie ; dis-moi l'histoire.

Il se balança un peu plus fort.

— L'histoire ! Est-ce que ça a cours à la Bourse, cette affaire-là ?

Cette fois, la jeune femme, ne qui pas entendre son indignation.

— Tu es un goujat, Gabriel !

Hâtez, il se leva.

— Ah ! ah ! voilà les grands mots ! Tant mieux ! j'aime la sincérité. Et, puisque tu me n'homme opinion de moi...

— Que veux-tu faire ?

— Débarrasser la maison d'un goujat, quoiqu'il !

Toujours la même scène, l'éternelle scène à laquelle la pauvre amoureuse en laissait toujours grandire.

— Je te demande pardon, dit-elle. Mais, franchement, quel respect as-tu pour mes parents et pour moi ?

— Tes parents ! parlons-en, de tes parents !... Est-ce qu'elle me respecte, la mère... Aussi bien est-ce de la mère qu'il s'agit. Qu'a-t-elle besoin de prêter sur mon compte ?

— Je ne te comprends pas...

— Demande-lui ce qu'elle est allé faire auprès de Mme des Islettes.

Mme Noroir, ayant appris que Julie avait rencontré Agostini chez Mme des Islettes, avait demandé à celle-ci des renseignements sur l'étranger.

Julie ignorait cette démarche.

— Tu mère prétend que je ne suis pas plus chouette que moyen d'un cardinal. Tu la prierras de tenir sa langue. Tu la prierras aussi de ne plus remettre les pieds chez moi. Je te laisse le choix : elle ou moi.

— Mais Gabriel !

— Ne discutons plus. C'est mon dernier mot. -

Quand il avait dit : « C'est mon dernier mot », le chevalier n'admettait pas de réplique.

Il n'y avait plus qu'à pleurer, comme Julie le fit ce soir-là, comme elle l'avait fait si souvent.

Ces scènes qui la brisaient physiquement laissaient intacte la flamme de son amour.

Car l'auteur était son excuse. Souvent elle se demandait s'il restait en elle quelque estime pour cet homme. Ce qu'elle savait bien, c'est avec quelle puissance elle l'aimait encore.

S'il lui avait seulement montré un peu de douceur, elle eût été capable de donner pour lui, sans se plaindre, tout son sang, goutte à goutte.

De ces scènes, de ces violences, elle se gardait bien de parler à Mme Noroir.

Elle n'en disait plus rien à Mathilde, par pudeur.

Mais sa mère et sa sœur la sentaient immensément triste.

Et comment l'arracher à la domination du gredin ?

Mme Noroir n'avait d'espoir qu'en Béchenbès.

Depuis la tourmente qui avait emporté son mari et sa fille, elle ne voyait presque plus personne.

Elle ne pouvait compter que sur l'ancien homme qu'elle et sa famille avait déjà tant mis à contribution.

Ah ! comme elle eût préféré ne pas lui demander un nouveau service, ne pas lui occasionner d'autres soucis !

Mais à qui s'adresser ?

Mme des Islettes n'était presque inquiète d'elle.

— Bah ! lui avait-elle dit, Julie est assez intelligente pour se faire donner... Beaucoup de mariages ont commencé comme le sien ; ce ne sont pas toujours les pires unions.

— Mais, madame...

— Les enfants s'émancipent, madame Noroir. Comment voulez-vous qu'à notre époque d'aéroplanes tout marche comme dans le bon vieux temps ?

— Mais si cet homme était un aventurier ?

— Dans ce cas, Julie aurait été bien imprudente.

— S'il l'entraînait dans des opérations indélicates, dans des... Que sais-je, moi ?

— Il ne me resterait plus qu'à tourner le dos à votre fille, pauvre madame. J'ai des excuses pour les faiblesses du coeur, je n'en ai pas pour les autres.

Mme Noroir était partie navrée.

Et c'était cette conversation que Mme des Islettes s'était empressée de rapporter au chevalier.

Veuve à trente-cinq ans, très belle encore, elle se piquait d'indépendance et se vantait volontiers de n'avoir pas les « préjugés bourgeois ».

Son mari, avocat de talent, lui avait laissé une petite fortune, qui, ajoutée à sa fortune personnelle, lui conférait un revenu de quelques milliers de francs.

L'ambitieuse n'acceptait cette situation qu'à la condition de la considérer comme toute temporaire.

Que ne peut-on entreprendre avec une telle fortune ?

Il ne levait encore, se jugeant indiscret.

Elle le retint, renouant la conversation, essayant dès à présent de l'envelopper de son charme de femme qui paraissait ne pas vieillir.

Il finit par se confier à elle, tant il la trouvait bonne et douce.

Il parla de son grand chagrin, cette mort horrible de sa femme dont le corps n'avait pas été identifié.

Les yeux de Mme des Islettes, ces beaux yeux miroitants, se mouillèrent de larmes discrètes, mais que Pierre Avrigneul vit fort bien.

— Passé un certain âge, il est impossible de recommencer la vie, soupira-t-elle.

— C'est vrai, tristement vrai.

Cette fois, ce fut Mme des Islettes qui se leva.

— Je vous laie perdre votre temps, dit-elle, et, au lieu de vous consoler, de vous distraire, je vous ramène toujours vers vos peines. A demain, cher et pauvre ami. J'aurai vos renseignements.

Et, dans l'antichambre :

— Au fait, pourquoi ne déjeunez-vous pas avec moi ?... Ne dites pas non. Vous êtes en grand deuil, c'est vrai ; mais le repas sera tout à fait sans cérémonie et n'aura rien de gai.

Avrigneul ouvrit encore la bouche pour s'excuser, quand elle trouva cette phrase :

— Le douleur peut bien rester un peu chez le douleur.

Il ne refusa pas.

Une Ame d'enfant

Quand Agostini revint chez Mme des Islettes, moins d'une semaine après, la domestique lui répondit que madame était sur le point de partir pour Londres et ne pouvait le recevoir.

Il fut très surpris.

— A Londres ? C'est singulier. Madame ne m'avait pas parlé de ce voyage

La servante était discrète ; mais le chevalier savait être insinuant.

Il apprit bientôt que Mme des Islettes devait accompagner la jeune Avrigneul à Londres. Elle voulait l'installer elle-même chez des amis de feu son mari, qui lui adoucissaient l'amertume des premières semaines d'exil.

Naturellement, Pierre Avrigneul était très touché des prévenances de Mme des Islettes à l'égard de son fils.

Le pauvre petit Daniel avait été presque absolument privé des soins et des attentions d'une femme.

Son grand-père l'avait aimé comme les vieillards aiment les enfants ; mais une rudesse qui lui était particulière avait toujours étouffé les expansions du jeune être.

Si bien que Daniel Avrigneul était gauche, timide, fermé, presque aussi triste que son père.

Deux jours suffirent à Mme des Islettes pour gagner la sympathie de l'enfant.

Le quatrième jour, elle l'avait transformé.

On eût dit que Daniel s'éveillait à la vie.

Dès lors, elle n'eut pas de peine à faire accepter au père l'offre d'accompagner la fille en Angleterre.

Et le lendemain jour, quand il fut question de fixer la date du départ, Daniel se jeta dans les bras de Mme des Islettes.

— Vous ne laisserez seul là-bas ? lui dit-il. Je ne veux pas ! je ne veux pas !

—Comme il vous aime déjà dit Avrigneul.

Et à Daniel :

— Il le faut, mon enfant... C'est pour ton bien... Tu dois obéir.

Daniel n'osa pas répondre à ce père qu'il connaissait si peu et qui était toujours si taciturne. Seulement, il se mit à pleurer.

Mme des Islettes le prit sur son cœur. Essuyant les boucles blondes, elle lui mit un front uni de ces caresses qui sont si douces aux petits.

— Ton père te l'a dit, Daniel, c'est pour ton bien. Pour le repos de papa aussi. Il a beaucoup de chagrin. Comprends-tu ? Il faut qu'il oublie, qu'il apaise son pauvre cœur, qui a tant souffert. Tu es un enfant raisonnable, mais trop jeune ; tu ne peux pas savoir... Plus tard, tu l'expliqueras que les parents, qui ne voulraient que la joie des enfants doivent obéir à certaines nécessités...

A suivre.

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
SOUVERAINEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
94, rue Nationale, Lille.
PLIS